

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 21

Dans la première phrase de l'alinéa 67 de cet article, supprimer la première occurrence des mots :

« 239 *quater* A, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.